

APPLICATION PTI

ancienne génération

Notice d'utilisation mise à jour le 13/11/2020. Les remarques sont les bienvenues pour son amélioration continue.

La dernière version de l'application PTI est la version 36.

SOMMAIRE

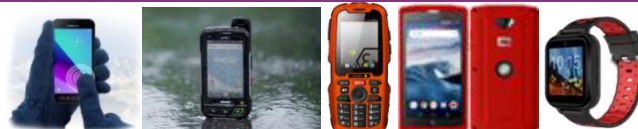
Principe de fonctionnement de l'application PTI	page 2
Utilisation de l'application PTI	page 2
La télégestion	page 3
Questions/Réponses	page 5

Principe de fonctionnement de l'application PTI :

L'application PTI doit être installée sur un appareil ANDROID*, dès lors considéré comme l'appareil PTI [ANDROID]. Contacter le fournisseur pour obtenir la notice d'installation.

L'appareil PTI [ANDROID] doit disposer d'un abonnement téléphonique incluant les SMS et la voix.

Le cas échéant, l'application PTI « ordonne » à l'appareil PTI [ANDROID] de communiquer l'alarme.



Exemple d'appareils ANDROID

Utilisation de l'application PTI :

Lorsque le travailleur est isolé, il doit activer la surveillance PTI.



Application PTI ancienne génération

Activation de la surveillance PTI :

Ouvrir l'application PTI et appuyer sur le bouton tactile « PTI SOS + AM » ou « PTI SOS + PV ».

L'application PTI réalise une tentative de localisation GPS. Si la tentative de localisation GPS est en échec (la localisation GPS n'est pas possible à l'intérieur de tous les bâtiments), l'application PTI affiche une interface permettant au travailleur isolé d'enregistrer manuellement la localisation par un choix dans une **liste** ou en l'écrivant.

La localisation GPS se réactualise régulièrement automatiquement en cours de surveillance PTI. Si besoin, ouvrir l'application PTI et appuyer sur le bouton tactile « Se localiser maintenant » pour réaliser une tentative de localisation.

ATTENTION :

Si le travailleur isolé est considéré comme sédentaire par le responsable du projet PTI, **la localisation peut être désactivée**.

ATTENTION :

La surveillance PTI peut être configurée pour s'activer automatiquement à chaque allumage/sortie de charge de l'appareil PTI [ANDROID], sans que le travailleur isolé ne puisse la désactiver, sauf à éteindre/mettre en charge l'appareil PTI [ANDROID], mais ce fonctionnement est déconseillé par le fournisseur, car il est souvent considéré trop contraignant par le travailleur isolé, et car depuis peu, il est non garanti, car GOOGLE dans le cadre du bien être numérique, permet désormais à l'utilisateur d'un appareil ANDROID, de limiter facilement le fonctionnement d'une application qu'il jugerait trop intrusive ou addictive. Il est préférable de responsabiliser le travailleur isolé et de lui laisser la possibilité d'activer/désactiver la surveillance PTI au besoin. Pour disposer d'un historique, prévoir la télégestion.

ATTENTION :

Ne pas utiliser l'application PTI en zone sans réseau. Si une surveillance PTI est en cours, et que le travailleur isolé entre en zone sans réseau, l'application PTI diffuse le message vocal « absence de réseau » pour le prévenir. Pour bénéficier d'une surveillance PTI en zone sans réseau, prévoir l'application PTI nouvelle génération et la télégestion.

Si le travailleur isolé sélectionne « SOS + AM », en cours de surveillance PTI l'alarme pourra être déclenchée par action volontaire ou automatiquement par détection de la position immobile (AM = Absence de Mouvement).

Si le travailleur isolé sélectionne « SOS + PV », en cours de surveillance PTI l'alarme pourra être déclenchée par action volontaire ou automatiquement par détection de la position allongée (PV = Perte de Verticalité).

3 possibilités pour déclencher l'alarme volontaire :

- Appuyer sur le bouton SOS tactile situé dans l'application PTI
- Appuyer sur l'application SOS (nécessite d'avoir installé l'application SOS sur l'appareil PTI [ANDROID])
- Appuyer sur le bouton physique de l'appareil PTI [ANDROID] associé à l'application SOS (nécessite d'avoir installé l'application SOS sur l'appareil PTI [ANDROID] + de posséder un appareil PTI [ANDROID] disposant d'un bouton physique compatible + d'associer les 2 ensemble

L'alarme position immobile :

Se déclenche automatiquement si l'appareil PTI [ANDROID] est immobile pendant une durée supérieure à **120 secondes**.

L'alarme position allongée :

Se déclenche automatiquement si l'appareil PTI [ANDROID] est incliné à un angle supérieur à **70°** pendant une durée supérieure à **120 secondes**. Cette alarme est moins sécuritaire que l'alarme position immobile. En cas d'accident (par exemple malaise), il n'est pas certain que l'appareil PTI [ANDROID] se retrouve en position allongée, par contre il est certain qu'il se retrouve en position immobile. Cette alarme est déconseillée si l'appareil PTI [ANDROID] est porté au poignet.

ATTENTION :

Le bouton tactile « SOS + PV » peut être masqué, afin de rendre cette surveillance PTI inactivable par le travailleur isolé et lui imposer d'activer la surveillance PTI « SOS + AM ».

Si une alarme est déclenchée, celle-ci n'est pas communiquée immédiatement. Un compte à rebours de 60 secondes s'affiche dans l'application PTI + l'appareil PTI [ANDROID] vibre et sonne. Ce compte à rebours offre au travailleur isolé la possibilité d'annuler l'alarme.

Pour annuler une alarme, appuyer sur le compte à rebours.

Si une alarme n'est pas annulée avant que le compte à rebours n'arrive à 0 :

L'application PTI « ordonne » à l'appareil PTI [ANDROID] de communiquer l'alarme vers la télégestion par SMS, ou si la télégestion n'est pas souhaitée, par appel (+ SMS si localisation activée) vers maximum 4 contact(s), jusqu'à acquittement ou jusqu'au dernier prévu.

ATTENTION :

La télégestion est conseillée par le fournisseur.

Sans la télégestion (déconseillé), pour acquitter une alarme :

- 1) décrocher l'appel en provenance de l'appareil PTI [ANDROID]
- 2) raccrocher puis rappeler l'appareil PTI [ANDROID] (rappeler = acquitter)

ATTENTION :

Sans la télégestion (déconseillé), si un contact prévu pour recevoir l'appel est par exemple +33635228191, l'acquittement est reconnu par l'application PTI uniquement :

- Si le numéro qui s'affiche à l'écran de l'appareil PTI [ANDROID], lors du rappel par le contact, est identique (+33635228191)
- Si le rappel par le contact a lieu avant que le contact suivant ne soit appelé par l'appareil PTI [ANDROID]

ATTENTION :

Sans la télégestion (déconseillé), l'application PTI doit pouvoir « lire » le numéro de téléphone entrant pour reconnaître l'acquittement. Certaines versions/mises à jour logicielle ANDROID ou CONSTRUCTEUR de l'appareil PTI [ANDROID] interdisent à l'application PTI de « lire » le numéro de téléphone entrant et de ce fait l'empêchent de reconnaître l'acquittement. Si le cas se produit et que cela s'avère gênant, prévoir la télégestion.

La télégestion :

Avant-propos au sujet de la télégestion :

La télégestion nécessite un abonnement. Avant la mise en service de la télégestion, le responsable du projet PTI doit fournir (contacter le fournisseur pour obtenir le formulaire EXCEL) :

- Le nom et le prénom du travailleur isolé utilisant l'appareil PTI [ANDROID]
- Le numéro de téléphone de l'appareil PTI [ANDROID]
- Le numéro de licence de l'application PTI
- Les coordonnées de 4 contacts maximum pour la réception d'alarme
- Les coordonnées du responsable du projet PTI

En cas d'un reset usine de l'appareil PTI [ANDROID], il faut réinstaller l'application PTI et déclarer à nouveau l'appareil PTI [ANDROID] à la télégestion.

Le scénario d'alarme par la télégestion :

ETAPE 1 = alarme réceptionnée par la télégestion

ETAPE 2 = contre-appel = la télégestion appelle le travailleur isolé pour tenter d'annuler l'alarme

ETAPE 3 = si l'alarme n'est pas annulée lors du contre-appel = cascade intelligente = la télégestion appelle le(s) contact(s) prévu(s) jusqu'à acquittement, ou si absence d'acquit, jusqu'au dernier

ETAPE 4 = la télégestion communique par mail/SMS le détail de l'alarme au contact ayant acquitté la cascade intelligente, incluant un lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps ou la localisation choisie/écrite (si travailleur isolé non sédentaire), et un lien pour préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme. Si aucun contact n'acquitté la cascade intelligente, la télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS à chaque contact + au responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence (absence d'acquit)

Chaque étape du scénario d'alarme est exécutée par le biais d'un automate sans action humaine. L'automate est hébergé en data center classifié TIER 3 localisé en Europe. La classification TIER 3 est accordée à un data center ayant plusieurs circuits d'alimentation en électricité et de distribution de refroidissement. La disponibilité offerte doit s'élever à 99,982% avec une interruption limitée à un peu plus d'une heure et demie chaque année.

Le contre-appel :

Le numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran de l'appareil PTI [ANDROID] lors du contre-appel réalisé par la télégestion est +33766526330 ou exceptionnellement un numéro étranger (+44, +40, ...). Inutile de rappeler les numéros utilisés par la télégestion, ils n'autorisent pas les appels entrants.

Pour annuler une alarme lors du contre-appel réalisé par la télégestion, suivre la procédure ci-dessous :

- 1) décrocher l'appel et écouter le message vocal délivré par la télégestion (« Alarme Travailleur Isolé ...»)
- 2) Appuyer sur la touche 1 de l'appareil PTI [ANDROID] = alarme annulée

La cascade intelligente :

Le 1er contact est appelé. Si l'appel n'est pas décroché, le 2ème contact est appelé. Si l'appel est décroché, un acquittement est nécessaire pour arrêter la cascade intelligente. Si un répondeur décroche l'appel, l'acquittement n'est pas réalisé, la cascade intelligente ne s'arrête pas, le 3ème contact est appelé...

Le numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran du/des téléphone(s) servant à recevoir la cascade intelligente réalisée par la télégestion est +33766526330 ou exceptionnellement un numéro étranger (+44, +40, ...). Inutile de rappeler les numéros utilisés par la télégestion, ils n'autorisent pas les appels entrants.

Pour acquitter la cascade intelligente réalisée par la télégestion, suivre la procédure ci-dessous :

- 1) décrocher l'appel et écouter le message vocal délivré par la télégestion (« Alarme Travailleur Isolé ...»)
- 2) Appuyer sur la touche 1 du téléphone servant à recevoir l'appel = cascade intelligente acquittée

Le détail de l'alarme :

La télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS au contact ayant acquitté la cascade intelligente. L'adresse mail/numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran de l'appareil servant à recevoir le mail/SMS transmis par la télégestion est :

- Mail : « telegestion.pti@gmail.com »
- SMS : « TLG PTI »

Les informations présentes dans le mail/SMS sont :

- Le nom et le prénom du travailleur isolé utilisant l'appareil PTI [ANDROID]
- Le numéro de téléphone de l'appareil PTI [ANDROID]
- Le type d'alarme
- Le lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps ou la localisation choisie/écrite (si travailleur isolé non sédentaire)
- Le lien pour préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme

Ces informations permettent au contact ayant acquitté la cascade intelligente de :

- 1) Se déplacer pour constater l'accident et appeler les secours publics si besoin
- 2) Préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme en utilisant le lien

Se déplacer avant d'appeler les secours publics est primordial car si l'accident (l'alarme) n'est pas confirmé par quelqu'un présent sur le lieu (témoin), les secours publics peuvent refuser le déplacement, même si le déplacement est demandé par une société de sécurité.

Si aucun contact n'acquiesce la cascade intelligente :

La télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS à chaque contact + au responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence (absence d'acquit).

Option agent de sécurité :

Sous réserves de faisabilité technique et de la commande par le responsable du projet PTI de l'option agent de sécurité, la cascade intelligente peut permettre le déplacement d'un agent de sécurité afin de constater l'accident et appeler les secours publics si besoin.

Les avantages du scénario d'alarme par télégestion :

- Les exercices, erreurs de manipulation et fausses alertes sont annulés par le contre-appel sans déranger le(s) contact(s) prévu(s)
- La cascade intelligente nécessite un acquittement = ne s'arrête pas en cas de répondeur
- Le contact ayant acquitté la cascade intelligente reçoit le détail de l'alarme à l'écrit
- Si aucun contact n'acquiesce la cascade intelligente, chaque contact reçoit le détail de l'alarme à l'écrit, ainsi que le responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence des contacts (absence d'acquit)
- Modification du scénario d'alarme en ligne
- Historique permettant de veiller à l'utilisation effective
- Historique permettant de connaître en détail chaque alarme (localisation, qui a acquitté, résultat de la prise en charge, ...)

Modifier le scénario d'alarme et la configuration de l'application PTI :

La configuration du scénario d'alarme est accessible au responsable du projet PTI sur <https://tlg-pti.fr> (contacter le fournisseur pour obtenir les identifiants de connexion), ce qui signifie qu'il lui est possible de **modifier en quelques clics les éléments surlignés en vert**. **Les éléments surlignés en jaune sont modifiables sur demande par le fournisseur.**

Historique :

L'article R4321-1 du Code du Travail impose à l'employeur de mettre à la disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur utilisation effective ... L'historique PTI permet au responsable du projet PTI de veiller facilement à l'utilisation effective de l'appareil PTI [ANDROID], mais également de suivre en détail chaque alarme. Il est accessible sur <https://tlg-pti.fr> (contacter le fournisseur pour obtenir les identifiants de connexion). Si besoin, chaque lundi matin à 4h00, la télégestion peut communiquer automatiquement au responsable du projet PTI un mail contenant l'historique PTI au format Excel.

Questions/Réponses :

Comment désactiver la surveillance PTI ?

En cours de surveillance PTI, ouvrir l'application PTI et appuyer sur le même bouton que pour activer la surveillance PTI. Dans les cas suivants, la surveillance PTI se désactive automatiquement :

- Si l'appareil PTI [ANDROID] est mis en charge
- Si le travailleur isolé éteint le GPS de l'appareil PTI [ANDROID] alors que la surveillance PTI en cours nécessite la localisation.

La surveillance PTI peut être configurée pour s'activer automatiquement à chaque allumage/sortie de charge de l'appareil PTI [ANDROID], sans que le travailleur isolé ne puisse la désactiver, sauf à éteindre/mettre en charge l'appareil PTI [ANDROID], mais ce fonctionnement est déconseillé par le fournisseur, car il est souvent considéré trop contraignant par le travailleur isolé, et car depuis peu, il est non garanti, car GOOGLE dans le cadre du bien être numérique, permet désormais à l'utilisateur d'un appareil ANDROID, de limiter facilement le fonctionnement d'une application qu'il jugerait trop intrusive ou addictive. Il est préférable de responsabiliser le travailleur isolé et de lui laisser la possibilité d'activer/désactiver la surveillance PTI au besoin. Pour disposer d'un historique, prévoir la télégestion.

L'appareil PTI [ANDROID] sonne sans arrêt, pourquoi ?

L'appareil PTI [ANDROID] sonne sans arrêt pour obliger le travailleur isolé à allumer le GPS de l'appareil PTI [ANDROID], **si la surveillance PTI est configurée pour s'activer automatiquement et qu'elle nécessite la localisation.**

Il faudrait que le travailleur isolé puisse « programmer » le contact devant recevoir l'alarme, est-ce possible ?

EXEMPLE : le travailleur isolé doit réaliser une réparation sur le site A. Il est accueilli par un personnel du site A qui l'accompagne jusqu'au lieu où doit être effectuée la réparation, puis qui le laisse travailler seul. En cas d'alarme, celle-ci devrait être communiquée vers le personnel du site A ayant accueilli le travailleur isolé (car il est le plus proche pour porter secours). Le personnel du site A ne pouvant être déterminé à l'avance, le travailleur isolé devrait pouvoir « programmer » lui-même le numéro de téléphone sur lequel serait communiquée l'alarme.

Pour mettre en œuvre le fonctionnement décrit dans l'exemple ci-dessus, prévoir l'application PTI nouvelle génération avec un abonnement à la télégestion.

Il faudrait que le responsable du projet PTI puisse être autonome pour la configuration de l'application PTI, est-ce possible ?

Prévoir l'application PTI nouvelle génération avec un abonnement à la télégestion.

L'appel/mail/SMS en provenance de la télégestion n'est pas reçu, pourquoi ?

Vérifier :

- Que le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail devant recevoir fait bien partie du scénario d'alarme que doit exécuter la télégestion
- Qu'il ne s'agit pas d'un problème de réseau téléphonique ou Internet sur l'appareil devant recevoir
- Que le numéro de téléphone et/ou l'appareil devant recevoir, ne discrimine pas l'appel et/ou le SMS en provenance de la télégestion (les cartes SIM M2M peuvent être à l'origine d'un problème de réception d'appel)
- Que l'adresse mail et/ou l'appareil devant recevoir, ne discrimine pas le mail en provenance de la télégestion (redirection vers la boîte SPAM ou blocage par un système type mailinblack)

L'appel en provenance de la télégestion est reçu et l'appui sur 1 est réalisé (pour annuler/acquitter), mais le scénario d'alarme se poursuit, pourquoi ?

Vérifier :

- Que l'appui sur 1 est réalisé dans le bon timing, après avoir entendu le message vocal « Alarme Travailleur Isolé... », et moins de **60 secondes** après le départ de l'appel téléphonique réalisée par la télégestion
- Que le numéro de téléphone et/ou l'appareil devant recevoir, est autorisé à sur-numéroter (voir avec le fournisseur télécom)